COMMUNE DE LA BRÉVINE
Village 166 2406 La Brévine

AVIS

Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 décembre 2024, le Conseil général a approuvé le budget qui se résume ainsi:

Récapitulatif du compte de résultat

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	2'831'832.00
Revenus d'exploitation	CHF	-2'503'465.00
Résultat des activités d'exploitation (1)	CHF	328'367.00
Charges financières	CHF	126'600.00
Produits financiers	CHF	-232'386.00
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-105'786.00
Résultat opérationnel (1 + 2)	**CHF**	**222'581.00**
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	-83'130.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-83'130.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	**CHF**	**139'451.00**

- égal recette / revenus

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif qui sont de :

Investissements bruts	CHF	388'000.00
Subventions	CHF	-13'200.00
Investissements nets	**CHF**	**374'800.00**

c) Pour information, les dépenses d'investissements PF (patrimoine financier) s'élèvent à CHF 0.00

Il a pris les arrêtés suivants :

- Mandat de fiduciaire pour le contrôle des comptes 2024-2025-2026;
- Modification du règlement général communal concernant les indemnités du conseil communal ;

2406 La Brévine, le 20 décembre 2024

SECRETARIAT COMMUNAL